

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 avril 2024

HAUT CONSEIL DE STABILITÉ FINANCIÈRE - (N° 2091)

Adopté

AMENDEMENT

N° CF25

présenté par

Mme Arrighi, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin,
M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lucas-Lundy, Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon,
M. Raux, Mme Regol, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi, M. Taché, Mme Taillé-Polian et
M. Thierry

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 4, après le mot :

« député »,

insérer les mots :

« ou une députée ».

I. – Au même alinéa, après le mot :

« sénateur »,

insérer les mots :

« ou une sénatrice ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à encourager une politique linguistique qui fait de la féminisation une priorité afin de remédier à un décalage entre les mots et les mœurs. L’objectif poursuivi est que la langue transcrive fidèlement l’accès des femmes à des métiers, fonctions, grades ou titres qui leur a été longtemps refusé.

Aujourd’hui, c’est une femme qui préside l’Assemblée nationale et plusieurs femmes occupent des postes de premier rang. Nous devons donc en prendre acte et nos propositions de loi doivent le matérialiser.